

Communiqué de presse

Prise de position de la CNE « Apprentissages en temps de pandémie de COVID-19. Considérations éthiques et juridiques »

Berne, le 18 décembre 2025

Dans sa prise de position n° [45/2025](#), la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE) revient sur les leçons tirées de la pandémie de COVID-19. Elle examine plusieurs dimensions éthiques et juridiques relatives à la préparation et à la gestion d'une pandémie et fait des recommandations pour de futures pandémies.

Une pandémie est une situation de crise difficile caractérisée par une grande complexité, beaucoup d'incertitude et une évolution rapide. Des décisions affectant la collectivité doivent être prises, afin de protéger la population, en particulier les populations vulnérables. Comme ces décisions doivent être prises rapidement, il n'est souvent pas possible de passer par les procédures (démocratiques) usuelles. En outre, certains droits fondamentaux doivent parfois être restreints temporairement. Ces décisions touchent donc à des enjeux éthiques fondamentaux, et il est souvent difficile de savoir quelles décisions prendre et comment.

Plusieurs années étant passées depuis la pandémie de COVID-19, la CNE a estimé avoir à présent le recul nécessaire pour se pencher sur les difficultés de la gestion de cette crise et spécialement sur la manière dont elle avait rempli sa mission pendant cette période. Une leçon importante qu'elle en tire, est que la gestion de cette crise était spécialement ardue à cause du manque de préparation. Il semble donc impératif à la CNE que l'expérience accumulée puisse être sauvegardée et transmise, afin que l'on n'ait pas besoin de tout réapprendre lors d'une prochaine pandémie. Elle a donc rassemblé dans cet avis les considérations qui lui semblaient les plus importantes pour aider les futures membres de la CNE, mais aussi les politiques et la collectivité dans son ensemble à faire face à une future pandémie.

Dans cet avis, la CNE discute tout d'abord de la prise de décision en situation de pandémie. Elle aborde ensuite les principes permettant un choix réfléchi et justifié, y compris du point de vue éthique, puis ceux concernant le processus décisionnel et la communication à la population. Dans le troisième chapitre, la Commission explique d'abord les notions de vulnérabilité et de vulnérabilisation et discute de difficultés propres à certains groupes de personnes. Dans le chapitre 4, elle explore le sujet de la préparation à la pandémie. Enfin, dans le chapitre 5, elle revient sur le rôle du conseil d'éthique institutionnalisé en temps de pandémie. Pour chacun de ces chapitres, elle formule des recommandations qui sont résumées à la fin de la prise de position.

Informations complémentaires :

Prof. Dr. theol. Markus Zimmermann (079 684 85 54), markus.zimmermann@unifr.ch (allemand)

Prof. Dr. med. Dipl. Soz. Tanja Krones (079 938 03 32), tanja.krones@usz.ch (allemand)

Dr. phil. Simone Romagnoli (079 709 84 49), simone.romagnoli@hesge.ch (français, italien)